

## DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mai 2025 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr BLANLUET Christophe, Mr TRITKI El Mostafa, Mr REVENU Bruno, Mr GARNIER Sébastien, Mr PANNETRAT Jacky et Mme BOUAOUIT Geneviève

Absents excusés : Mme BLOT Séverine, Mme ROBIN Eloïse (pouvoir Mr TRITKI), Mr THOMAS Jean-Charles (pouvoir Mr GAUTHERON), Mr ROGUE Vincent, Mr DUMAS Yannick, Mme CHABANNES Marie José et Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Absent : Mr GAGNAUD Christophe

\* \* \* \* \*

Constatant que le quorum n'est pas atteint, le Maire lève la séance.

Il convoquera une nouvelle réunion du Conseil le mercredi 11 juin à 19h30.

Les délibérations prises lors de cette seconde séance seront valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).

*Mr GAUTHERON François*